



La pair-aidance en Pension de famille

De
l'engagement
informel à une
possible voie de
professionnalisation



La pair-aidance en Pension de famille

La pair-aidance comme perspective d'évolution au sein des Pensions de famille

La question des perspectives d'évolution en Pension de famille interroge profondément le rôle et la vocation de ces dispositifs. Si le logement proposé est conçu comme pérenne, certaines personnes peuvent néanmoins envisager une évolution de leur parcours, non pas en quittant brutalement leur lieu de vie, mais en valorisant les compétences acquises au fil de leur participation à la vie collective.

Dans ce cadre, la pair-aidance apparaît comme une piste particulièrement porteuse. Elle permet de reconnaître des savoirs et des capacités développés dans l'expérience vécue, tout en ouvrant la possibilité d'une évolution progressive, sécurisée et choisie. Cette approche ne remet pas en cause le principe du logement durable, mais propose une autre lecture des trajectoires, fondée sur la reconnaissance des compétences et du pouvoir d'agir des résidents.

Des compétences déjà présentes au cœur de la vie collective

Dans de nombreuses Pensions de famille, certains résidents sont identifiés comme de véritables figures ressources. Ils participent activement à la vie quotidienne de la structure et assument, de manière plus ou moins formalisée, des responsabilités variées :

- accueil et orientation des nouveaux résidents ;
- médiation informelle et apaisement des tensions ;
- participation à l'animation de la vie collective ;
- soutien moral et pratique à leurs pairs ;
- relais entre résidents et professionnels.

Ces engagements reposent sur des compétences réelles : capacité d'écoute, connaissance fine du fonctionnement de la structure, compréhension des fragilités liées aux parcours de vie, aptitude à créer du lien et à instaurer un climat de confiance. Lorsqu'elles sont reconnues et accompagnées, ces compétences peuvent devenir mobilisables dans un cadre plus structuré, ouvrant sur un projet de formation, une professionnalisation ou un emploi dans le champ social et médico-social.

Un éclairage professionnel pour structurer les dynamiques existantes

Afin de mieux comprendre comment ces dynamiques pourraient être accompagnées et structurées, des professionnels du champ de la pair-aidance sont intervenus auprès des équipes. L'objectif était d'explorer les conditions nécessaires à la reconnaissance de ces pratiques, les formes d'accompagnement possibles et les limites à poser pour sécuriser les parcours.

Les échanges ont permis de questionner la place de la pair-aidance en Pension de famille :

- **peut-elle constituer une véritable passerelle vers l'insertion professionnelle ?**
- **comment éviter qu'elle ne reste cantonnée à une implication informelle, reposant sur l'engagement individuel sans reconnaissance institutionnelle ?**

- **quels cadres sont nécessaires pour protéger à la fois les pairs aidants, les résidents et les équipes ?**

Repères historiques et définition de la pair-aidance

La pair-aidance trouve ses origines dans le champ de la santé somatique. Elle s'est d'abord développée auprès des personnes vivant avec le VIH, puis dans l'accompagnement des patients atteints de maladies chroniques comme le diabète.

En 2011, la notion de « savoir pair » a été formalisée, et dès 2012, les premières offres d'emploi de pairs aidants ont été publiées par les Agences régionales de santé, notamment en Provence-Alpes-Côte d'Azur, en Île-de-France et dans le Nord.

Le dispositif s'est ensuite étendu au champ de la santé mentale, où il a trouvé une résonance particulière. Dans ce domaine, l'absence de biomarqueurs objectifs de guérison et la centralité de la notion de rétablissement rendent l'expérience vécue particulièrement précieuse.

Contrairement au patient expert, dont l'expertise repose sur une connaissance approfondie de sa pathologie, le pair-aidant s'appuie sur une expérience de vie partagée ou comparable à celle de la personne accompagnée. Il intervient comme médiateur, soutien et repère, en apportant un regard pragmatique, incarné et empathique.

Des rôles multiples et complémentaires

Les intervenants ont insisté sur la diversité des formes de pair-aidance. Le pair-aidant peut intervenir sur plusieurs registres :

- soutien social et relationnel ;
- accompagnement émotionnel ;
- aide pratique dans les démarches du quotidien ;
- médiation entre résidents et professionnels ;
- participation à la structuration du collectif.

Un pair aidant a illustré ces dimensions à travers son propre parcours, évoquant son implication dans la vie d'une Pension de famille. Il a souligné combien le soutien d'un pair, capable de comprendre de manière intuitive les difficultés liées à la vie en collectivité, favorise l'intégration, la confiance et le sentiment de légitimité.

Cette dimension est particulièrement importante pour les personnes confrontées à l'isolement, aux addictions ou à des troubles psychiques persistants, pour lesquelles l'identification à un pair peut constituer un levier puissant.

De l'expérience vécue à la professionnalisation

La pair-aidance ne se limite pas à une posture spontanée. Elle repose sur un processus progressif de professionnalisation. Les pairs interviennent d'abord dans des situations concrètes, avant de bénéficier de formations et d'un accompagnement adaptés.

Ces formations, potentiellement accessibles à des résidents intéressés par cette démarche, incluent notamment :

- la valorisation du savoir expérientiel ;
- la gestion du stress et des émotions ;
- le renforcement de l'estime de soi ;
- la posture professionnelle et les limites du rôle ;
- la maîtrise des outils de communication.

Les pairs peuvent ainsi expérimenter leur rôle, travailler en binôme, s'auto-évaluer et identifier des axes de progression. La mise en réseau entre pairs, à travers des temps d'interview ou des ateliers collectifs, permet de partager les expériences, de construire des pratiques communes et d'améliorer la qualité de l'accompagnement. La reconnaissance institutionnelle du rôle apparaît ici comme un facteur déterminant de sécurisation.

Un levier de lutte contre la stigmatisation

La pair-aidance constitue également un outil concret de lutte contre la stigmatisation. Elle met en lumière les compétences, les ressources et le potentiel d'agir des personnes dont les parcours ont été marqués par la précarité, l'errance ou la fragilité psychique.

En valorisant le savoir issu de l'expérience vécue, elle contribue à changer le regard porté sur les résidents et à reconnaître leur place comme acteurs à part entière du dispositif. Les pairs aidants deviennent ainsi des alliés des professionnels, participant à une dynamique de co-construction où l'expérience complète et enrichit les pratiques institutionnelles.

Des questions de posture à clarifier

L'intégration d'un pair-aidant en Pension de famille soulève néanmoins des questions essentielles de posture :

- **comment rester un collègue tout en s'appuyant sur son vécu personnel ?**
- **comment trouver le juste équilibre entre empathie et distance professionnelle ?**
- **comment éviter une surcharge émotionnelle ou une mise en difficulté du pair ?**

Les intervenants ont insisté sur la nécessité de clarifier les rôles, de définir des limites précises et de veiller à ce que le pair-aidant ne soit pas placé en position de responsabilité décisionnelle. L'enjeu est de permettre au pair de se sentir utile et reconnu, sans l'exposer à des attentes excessives.

Vers un modèle de pair-aidance mutualisé à l'échelle territoriale

Un autre constat fort issu des échanges concerne la présence, dans chaque Pension de famille, de résidents jouant déjà un rôle de repère. Ces personnes, identifiées comme des leaders naturels ou des soutiens informels, contribuent activement à l'intégration des nouveaux arrivants et à la régulation de la vie collective.

Ces résidents expriment souvent le souhait d'être formés afin de légitimer et sécuriser leur posture.

Plusieurs dispositifs existent (diplômes universitaires, formations courtes, stages) et pourraient être mobilisés pour renforcer leurs compétences.

À partir de ce constat, il apparaît pertinent d'envisager un modèle de mutualisation permettant à certains pairs d'intervenir ponctuellement dans plusieurs Pensions de famille du territoire. Leur expérience, leur légitimité et leur expertise pourraient ainsi bénéficier à différentes structures, que ce soit pour l'accueil, l'animation, la médiation ou le soutien aux équipes.

Conditions de mise en oeuvre et perspectives

Une telle organisation renforcerait le pouvoir d'agir des pairs tout en offrant un appui concret aux professionnels. Elle contribuerait également à consolider les pratiques collectives et à structurer une culture commune de la pair-aidance.

Toutefois, la mise en oeuvre d'un tel dispositif nécessite un cadre structuré :

- un financement dédié ;
- un accompagnement professionnel adapté ;
- des espaces de supervision et d'évaluation ;
- une reconnaissance claire des fonctions exercées.

Des expériences existantes montrent que ce modèle est envisageable. En Auvergne-Rhône-Alpes, par exemple, des médiateurs de santé pairs interviennent déjà à temps partiel dans certaines Pensions de famille. Néanmoins, ces interventions restent limitées, notamment parce que les professionnels ne sont pas résidents des structures et qu'un seul médiateur est mobilisé par établissement.

À l'avenir, il conviendra donc d'explorer plus finement les possibilités de financement et de structuration d'un modèle adapté au territoire. L'enjeu sera d'en mesurer la faisabilité et d'évaluer l'impact potentiel d'une telle démarche sur le fonctionnement des Pensions de famille et sur les parcours des résidents concernés.



Photographies :

Ljubiša Danilović

lioubicha.com

Captation d'image durant la journée
départementale des PF en réseau.

Maquette / Illustrations :

Mathieu Long

wath.fr



Financé par



Délégation interministérielle
à l'hébergement et à
l'accès au logement



Dirigé par M. Riadh MLISS
Chef de projet en santé mentale